



Municipalité d'Amherst

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES DONNÉS par le soussigné, directeur général par intérim, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 11 octobre 2022 à 19 h 30 au 245, rue Amherst, Amherst.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : Agrandissement

Nature et effets : Autoriser un empiètement de 3.35 mètres dans la marge de recul de 16.7 mètres, protégé par droit acquis, telle que prescrite à l'article 13.2.1 du règlement de zonage 352-02.

Identification du site concerné : 1099, ch du Lac de la Sucrierie, Lot 4 419 105

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande soit par écrit, en envoyant vos commentaires à [info@municipalite.amherst.qc.ca](mailto:info@municipalite.amherst.qc.ca) ou lors de la séance.

DONNÉ à Amherst ce 15<sup>e</sup> jour de septembre 2022

Martin Léger, directeur général par intérim

---

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE (15) JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné(e), Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la municipalité d'Amherst, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 septembre 2022 entre 8h00 et 16h45.

Martin Léger, dg et greffier-trésorier par intérim.